

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2015

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mercredi 1^{er} Avril 2015 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 24 mars 2015.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Philippe CASTANIER, Monique CANTAREL, Jean-Fabien CHAZOULE, Gilbert DELPUECH, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE

Étaient représentés : Monsieur Ghislain SERIEYS par Monsieur Philippe CASTANIER

Madame Catherine JAMMES, représentée par Monsieur Fabien LONGUECAMP, suivait la réunion par audio conférence.

Secrétaire de séance : Madame Marguerite LABORIE

Le Conseil Municipal se déroule en présence de Monsieur Bernard BESSON, Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Aurillac-Banlieue.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (COMMUNE, LOTISSEMENT, CCAS) :

Monsieur Bernard BESSON, trésorier du Centre des Finances Publiques d'Aurillac-Banlieue livre une analyse financière relative à l'état des finances de la commune.

Il ressort notamment de cette analyse une dépendance importante de la commune de LADINHAC vis à vis des dotations générales de fonctionnement versées par l'Etat. Cette situation s'explique par le faible poids des ressources fiscales dans les produits de la commune.

Des actions correctives s'imposent eu égard notamment à la baisse annoncée des dotations générales versées par l'Etat aux collectivités locales.

→Taux d'imposition des taxes directes locales 2015

La loi de finances pour 2015 prévoit un taux de revalorisation des valeurs locatives de 0.9%. Par ailleurs, afin de limiter la dépendance aux dotations, Monsieur le Maire propose de procéder à une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

- +3,5% pour la taxe d'habitation
- +3,5% pour la taxe foncière
- +1% sur la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'augmentation des taux proposés.

→BUDGET 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2015.

-Subventions aux Associations :

Monsieur le Maire rappelle que le mode de calcul des subventions aux Associations est encadré par règlement communal relatif à l'attribution et au versement des subventions aux associations.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 11 425 euros de subvention aux associations de la commune.

APE 360.00 €, Association sportive et culturelle 1980.00 €, CCJA 80.00 €, Classe découverte 2485.00 €, Club des onze moulins 100.00 €, Comité des fêtes 2000.00 €, Coopérative scolaire 3780.00 €, Donneurs de sang 100.00 €, FNACA 90.00€, Ladigym 100.00 €, Prévention routière 50.00 €, Union cycliste aurillacoise 100.00 €, Voyages scolaires 90.00 €, Provision 110.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

-Budget de fonctionnement de la Commune :

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget de fonctionnement conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	609 695.11	609 695.11

Investissement	611 593.57	611 593.57
----------------	------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget proposé pour l'exercice 2015.

-Budget CCAS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5219.31	5219.31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget proposé pour l'exercice 2015.

-Budget Lotissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 020.00	18 020.00
Investissement	79 088.29	79 088.29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget proposé pour l'exercice 2015.

Départ de Jean-Fabien CHAZOULE pour raison professionnelle

III. PARTICIPATION COMMUNALE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE :

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 permettent aux employeurs publics territoriaux qui le souhaitent de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Monsieur le Maire propose le versement d'une participation forfaitaire de 20 euros par mois et par agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

IV.ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR

Monsieur le Maire indique que deux devis ont été reçus pour l'acquisition d'un aspirateur comprenant d'une part le prix de l'équipement et d'autre part le prix des consommables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise FLAURAUD pour 239,00 euros.

V. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé au Président de LOGISENS s'agissant du refus d'autorisation d'urbanisme prononcée sur la commune.

Suite à cette démarche, LOGISENS vient d'informer la commune de son accord de principe sur la réalisation de l'opération projetée à la condition que la cession du terrain intervienne pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession des parcelles D 856-858-857 à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

-Lotissement Les Traversières

S'agissant du lotissement des Traversières, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une proposition d'achat du lot N°2 au prix de 10 euros du M2 de M. et Mme FONTANEL Patrick.

Ils sollicitent du Conseil Municipal l'autorisation de signer le compromis de vente au prix proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente au prix proposé.

-Restaurant communal/Parcelle AK 266 :

Monsieur le Maire indique qu'il s'avère nécessaire d'envisager la vente de la parcelle AK 266 afin de conforter la situation financière de la commune.et précise qu'il a été contacté par des acheteurs potentiels concernant d'une part le garage situé au rez de chaussée et d'autre part l'appartement sis à l'étage.

Il sollicite mandat du Conseil Municipal pour entrer en négociation avec toute personne intéressée par l'acquisition de ces biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat à

Monsieur le Maire pour entrer en négociation avec toute personne intéressée

-Remboursements divers :

Monsieur le Maire sollicite le remboursement de dépenses dont il a fait l'avance d'une part pour l'acquisition d'un nouveau four à micro-ondes pour équiper la cuisine de la salle polyvalente soit 112,00 euros et d'autre part le remboursement de M. Le Directeur de l'école M. Jérôme SOUQUIERES pour la réfection d'une clé soit 5,90 euros.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le remboursement de ces sommes à Monsieur le Maire.

-Bulletin Municipal :

S'agissant du bulletin municipal de la commune, Monsieur le Maire présente les quatre devis réceptionnés et invite le Conseil Municipal à sélectionner l'entreprise à qui sera confiée la conception et l'impression du prochain bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Cantal Reprographie pour un montant de 1465,00 euros TTC

-Licence débit de boissons de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Substitut du Procureur de la République a finalement accepté de proroger la licence de débit de boissons attachée au restaurant communal jusqu'au 24 juillet 2015.

Il faut donc, pour éviter la péremption, que la Licence soit exploitée d'ici cette date. Les associations susceptibles de l'utiliser ont été contactées et un accord de financement du permis d'exploitation a été finalisé entre le Comité des Fêtes, l'APE et l'ACCA.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, il est proposé que le stage attaché au permis d'exploitation de la licence soit suivi par Monsieur Gilbert DELPUECH.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 28 avril à 20h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Madame Maguy LABORIE, secrétaire de séance.

